



Revue de presse

N° 39 - vendredi 14 février 2014
SOMMAIRE

REUSSIR Seine et Marne

avec **horizons**
Les Cahiers de l'Équitation

Il a dit...

7 février 2014

caradoos.com
L'ÉPÉRIAN

Bordeaux 2014, Nicolas Andreani

8 février 2014

CAPITAL

Les Haras Nationaux

9 février 2014

LADEPECHE.fr

Equitaxe : un obstacle de taille

9 février 2014

la Nouvelle République
www.lanouvellerepublique.fr

Sans fer, Jean-Louis Schaff
apaise bien les chevaux

9 février 2014

leberry.fr

Les sports équestres finalement épargnés
par la hausse de la TVA

11 février 2014

CHEVAL SAVOIR
www.cheval-savoir.com

« Reculer pour mieux sauter »

12 février 2014

france
3 centre

Equitation : finale de la Coupe du Monde
d'attelage

12 février 2014

 **GENERALI**
Solutions d'assurances

POINT.P
Équipement de Construction
LA RÉFÉRENCE PROFESSIONNELLE

PAG-D

EKKIA
LA MONTURE DE PRÉCÉSSION

EQUIP HORSE
www.equiphorse.com





il a dit...

“ **Le taux de 7 % applicable aux contrats en cours au 31 décembre 2013 est confirmé et le droit d'accès aux établissements à des fins d'utilisation de leurs installations à caractère sportif est soumis à un taux de TVA de 5,5 %**

”

vient de préciser la Fédération française d'équitation après négociations avec le gouvernement sur le taux de TVA des activités équestres et la publication d'une instruction fiscale dans ce sens.



FEDERATION FRANÇAISE D'EQUITATION

Le taux de TVA applicable à la pension d'un équidé ainsi qu'à l'enseignement reste à 20 %.



8 février 2014

BORDEAUX 2014 - Nicolas Andréani

BORDEAUX 2014 - Nicolas Andréani



Retrouvez la vidéo sur :

<http://www.cavadeos.com/Media/Toutes-les-videos/Sport/BORDEAUX-2014-Nicolas-Andreani>



9 février 2014

Sujet sur les Haras Nationaux



Vidéo visible sur :

<http://www.6play.fr/m6/#/m6/capital/11344388-depenses-publiques-l-etat-jette-t-il-notre-argent-par-la-fenetre>

À la 1h13minutes



9 février 2014

Equitaxe : un obstacle de taille

«Je vais peut-être me remettre à mi-temps et me dégager qu'un demi-salaire.» Parcourant les boxes du Club Hippique de Belloc qu'elle dirige à Layrac, Sylvie Gimet fulmine, résignée. «Je travaille sept jours sur sept, trois cent soixante-cinq jours par an. Les 35 heures, je les fais en deux jours. On bosse comme des fous pour en arriver là...»

«Là», c'est l'augmentation de la TVA équestre de 7 à 20 % effective depuis le 1er janvier dernier. Une mesure qui asphyxie, pour ne pas dire condamne, nombre de propriétaires de centres et de clubs. Car si les charges à payer augmentent, il paraît difficile pour ces derniers de reporter cette hausse de prix sur les tarifs des licenciés de peur de les voir aller galoper chez un concurrent. «Pour un forfait de dix heures de poney, je paye 7,80 € de TVA. Avec les 20 %, ça passe à 24 €. C'est une différence énorme. Si je décidais de répercuter la hausse sur les clients, le forfait passerait de 120 € à 135 €. Les parents ne pourraient pas suivre.» Et l'impact peut s'avérer lourd. 62 % des cavaliers ont moins de 18 ans et dépendent donc de l'autorité familiale.

Un an de transition

Dans ce brouillard, une petite éclaircie passagère est venue d'une circulaire ministérielle, datant du 31 janvier dernier, et qui annonce une mesure transitoire. La fédération et le Groupement Hippique National (GHN) ont négocié une période transitoire avec les pouvoirs publics. Ainsi, toutes les licences 2014 signées avant le 1er janvier continueront de bénéficier de la TVA à 7 %. «C'est du bluff pour un an mais ça n'avancera pas», annonce Sylvie. «Il y a 20 ans, quand j'ai débuté, la TVA était à 19,7 %. Le passage à 5 %, puis à 7 % a été une bulle d'oxygène. Je pouvais me prendre un SMIC par mois. Mais on nous replonge le bec dans l'eau comme à l'époque.»

Toute la filière touchée

Un coup dur pour les professionnels de la troisième discipline la plus pratiquée en France (700 000 licenciés) qui peut s'étendre à toute la filière. À Roquefort, l'Etrier Agenais bénéficie de son statut de loi 1 901 et n'est pas directement impacté par la hausse de TVA. «Mais on se bat car c'est un coup terrible pour le secteur», affirme Frédéric Piette, le président de l'association. «Le taux réduit de TVA avait une incidence sur la vente de chevaux de race. Il y avait une distorsion de concurrence que les Allemands, notamment, trouvaient inacceptable. Mais il ne peut pas y avoir de concurrence en matière de loisirs. Des Hollandais ne vont pas venir monter en France toutes les semaines pour bénéficier des tarifs.», résume-t-il. Et le secteur équestre est élastique. Une hausse de prix entraîne une baisse du nombre de licenciés. Et cette diminution de pratique et d'attractivité touchera professionnels et milieux associatifs. «De plus, nous traversons une période économique difficile où le budget consacré aux loisirs n'est pas une priorité», poursuit Frédéric Piette.

2 014 sonne donc comme une année de transition où la recherche de compromis sera le principal cheval de bataille des professionnels.

Une décision européenne

Le sujet de la TVA sur la filière équestre est l'objet de discordance entre la France et l'UE depuis plusieurs années. Le taux réduit de TVA ne devrait être appliqué qu'aux chevaux «destinés à être utilisés dans la préparation des denrées alimentaires». La Cour de justice de l'Union Européenne a finalement tranché en défaveur de la France, le 8 mars 2012.

Kevin Pinto

Sans fer, Jean-Louis Schaff apaise bien les chevaux

Le directeur du Centre équestre de Grand Poitiers fait école à la Fédération française d'équitation avec son utilisation des chevaux "pieds nus".

Un peu plus de quatre ans que Jean-Louis Schaff tient les rênes du Centre équestre de Grand Poitiers. Avant que ce gaillard au physique de rugbyman mette ses deux pieds dans les étriers, l'établissement tourne au petit trot, « *un peu oublié* », dit-il, au bout du campus universitaire.

"En France, on ne peut pas faire du cheval pour moins cher qu'ici"

« *On n'en attendait plus rien* », glisse encore le quinquagénaire avec le recul du cavalier qui assouvit sa passion du cheval en pratiquant le TREC, un effort de longue haleine, « *très physique* ». Aujourd'hui, le Centre équestre recense 550 adhérents et abrite 80 chevaux dans ses boxes.

Pour que la maison vive en permanence, son nouveau directeur l'ouvre en grand sur l'extérieur: aux jeunes, « *à partir de 4 ans au lieu de 10 ans avant* », aux scolaires, aux handicapés, aux chercheurs, aux moins fortunés... « *En France, on ne peut pas faire du cheval pour moins cher qu'ici*, assure-t-il. *On trouve une mixité qui n'existait pas avant.* »

Foin enrubanné

Le boss s'occupe des humains, mais aussi des chevaux, au centre du projet. Il leur redonne un espace de liberté pour les apaiser, « *ils ne sortaient jamais ensemble avant* », instaure un autre plan d'alimentation avec du foin enrubanné à la place des granulés, « *les chevaux sont herbivores, non?* » et les « *déchausse* » totalement.

« *Cette expérience d'utilisation des chevaux pieds nus démarrée en 2011 est la plus importante conduite en Europe*, décrypte son instigateur. *Elle a été suivie par une équipe du Cirale.* »

Les chevaux du Centre équestre étaient déjà déferrés des postérieurs. « *Ce qui réduit les risques en cas d'accident pour les gamins, le personnel et les chevaux entre eux* », relève le père de trois enfants « *dont un petit garçon handicapé* », avant d'enchaîner: « *Des parents se demandaient pourquoi ils ne l'étaient pas également des antérieurs. Pour aller de la paille au sable, il n'est pas indispensable d'utiliser des protections 24 heures sur 24. Pourquoi ne pas faire l'inverse en les équipant de chaussures si besoin? Les pieds nus occasionnent moins de boiteries aux chevaux.* »

Une réflexion sur les

chaussures des chevaux

Le 6 novembre dernier, le docteur Virginie Coudry, du Cirale, réalise l'évaluation finale de cette expérience. « *Le bilan de son expertise est hyperpositif* », se réjouit Jean-Louis Schaff. Au point d'attirer l'attention de la Fédération française d'équitation en signe de reconnaissance. « *L'option "pieds nus" figure désormais dans les programmes officiels des Galops.* » Pas mal pour « *une idée farfelue* ».

De quoi lever les obstacles pour la suite. « *Nous allons poursuivre par un travail de recherche sur l'adhérence du cheval et une réflexion sur les chaussures des chevaux.* » Constamment en quête d'innovation « *raisonnée* », Jean-Louis Schaff voit encore plus loin. « *Mon rêve, ce serait une maison du cheval et de la nature ici.* »

(1) Techniques de randonnées

en compétition.

(2) Centre d'imagerie et de recherche sur les affections locomotrices équinées.

(3) Les diplômes fédéraux selon

le niveau de pratique.

en savoir plus "Je ne pensais pas que c'était fait pour moi" Beaucoup en rêvent, lui l'a fait. Son hobby est devenu son métier. Dans sa vie d'avant, Jean-Louis Schaff s'affiche comme consultant. « *J'accompagnais les entreprises dans leur changement d'organisation avec l'arrivée du numérique* », se souvient-il, sans nostalgie apparente. En 2009, Grand Poitiers cherche un nouveau directeur pour son Centre équestre. « *Je ne croyais pas que ce poste était taillé pour moi, qu'il fallait être enseignant en équitation* », souligne l'intéressé. A peine le temps d'apprendre qu'il n'en est rien qu'il envoie sa candidature. Son profil, avec sa capacité à conduire un projet et à manager, séduit les recruteurs. Il se met en selle avec des idées. Sans s'ériger en donneur de leçons. « *Notre boulot, c'est de donner du sens à ce que l'on fait. La collectivité ne savait pas comment gérer le centre qui avait raté la révolution poney. Celle-ci avait permis de démocratiser l'équitation.* »

9 février 2014

Les sports équestres finalement épargnés par la hausse de la TVA

En décembre 2013 une manifestation régionale contre l'équitaxe a rassemblé près de 3000 personnes accompagnées de poneys dans les rues d'Orléans à l'appel du collectif l'équitation en péril Région Centre contre la hausse de la tva portée à 20% - PROUST Pascal

L'instruction fiscale a été dévoilée au dernier jour de l'année pour ménager des activités de la filière hippique. Les contrats conclus en 2013 bénéficient toujours d'un taux de TVA à 7 % et la partie sport passe à 5,5 %.

La protestation de la filière hippique a porté ses fruits contre la hausse généralisée du taux de TVA à 20 %. Certaines activités passent même d'un taux de 7 % à celui de 5,5 % comme l'accès aux installations inscrites au recensement des équipements sportifs, les animations, démonstrations et découvertes.

Les centres équestres évaluent la taxation moyenne à 10 %

Les cavaliers inscrits dans leurs clubs en 2013 voient le taux rester à 7 % pour 2014 car il est admis que les licences sont assimilées à des contrats.

L'heure d'équitation est taxée à 20 % pour l'enseignement et à 5,5 % pour l'utilisation des équipements sportifs. Une moyenne de 10 % quand le taux antérieur était de 7 %.

Un régime spécifique, avec un taux à 5,5 %, s'applique aussi aux activités de familiarisation avec le milieu équestre destinées aux scolaires ou personnes handicapées.

Le taux de 20 % s'applique pour l'enseignement donc mais aussi les prises en pension, le dressage ainsi que les ventes.

Rappelons qu'il s'agissait d'appliquer une direction européenne, Bruxelles estimant que les activités de loisirs ne peuvent obtenir un taux réduit comme la vente de chevaux pour l'alimentation ou la production agricole. Les services de Bercy ont alors appliqué à la lettre les instructions fiscales européennes, excluant l'enseignement.



Les centres équestres ont pris leur calculatrice. Leur taxation moyenne ne dépassera pas 10 %. « Cela répond à nos attentes », a ainsi indiqué Pascal Deboudt, président du comité régional Centre-Val de Loire.

Évidemment, il a fallu du temps pour éplucher et comprendre le texte administratif pondé par les services de Bercy. L'essentiel est que l'argumentaire, lié à la mobilisation de décembre avec des poneys et chevaux à Orléans ou devant les locaux de Bercy à Paris, a porté : à savoir une activité économique souvent en milieu rural qui en a bien besoin, de nombreux emplois salariés ainsi qu'une pratique sportive démocratisée.

Reste que la renégociation des taux de TVA reviendra dans quelques années. La filière équestre doit, d'ici là, fourbir ses armes pour obtenir un taux réduit sur l'ensemble des activités sans ce montage assez compliqué qui aboutit à un taux moyen de 10 % quand il était de 7 % auparavant.

Une situation vécue différemment

Évidemment, la situation n'est pas vue de la manière selon qu'on a les activités diversement taxées. Ainsi Pascale Penloup, responsable du Haras de Saint-Sulpice, estime que c'est toujours mieux que rien mais qu'elle sera taxée à 20 % une fois les contrats de 2013 épuisés durant l'année.

« C'est reculer pour mieux sauter sur ce plan », estime-t-elle. « Pour le reste, j'ai une quinzaine de poulains. Avoir une taxe de 20 % sur les ventes d'un poulain qui coûte 4 à 5.000 euros et dont le coût annuel est de 1.000 euros, c'est quand même difficile. Les propriétaires ont ou n'ont pas les moyens de s'offrir des chevaux de loisirs. »

François Lesbre

« Reculer pour mieux sauter »

« Reculer pour mieux sauter » : cette expression populaire viendrait-elle de l'équitation ? Chacun sait que quelques pas de reculer bien droits, facilités au besoin par une demande de cession de mâchoire, font engager les postérieurs du cheval et lui permettent d'aborder plus facilement l'obstacle.

Dans l'affaire de la TVA qui a tant secoué notre petit monde équestre, des mesures ont été prises par le Gouvernement afin de calmer un peu l'ire des rouspéteurs, de brouiller les cartes et surtout de donner du temps au temps. Reculer pour mieux sauter. Car ne nous leurrions pas : les quelques « cadeaux » dont la FFE se réjouit ne seront que leurres. Un édifiant billet est arrivé à la Rédaction : le Président de notre Fédération y exprime sa satisfaction devant la tournure prise par les événements. Il va même jusqu'à jusqu'à « *remercier les élus, députés, sénateurs, membres du Gouvernement et leur cabinet pour leur écoute et leur soutien* » !

La TVA est maintenant réaménagée en un vaste fouillis dans lequel les dirigeants de clubs (entre autres) vont voir leur comptabilité compliquée à l'envi. Comme le dit pertinemment Amélie Tsaag Valren dans son étude que nous publions ce mois-ci, le travail au noir va fleurir !

L'économie de troc, déjà largement réapparue à la campagne, connaîtra de beaux jours. Mais dans un contexte plus urbain, l'échange sera moins facile : pas question de troquer quelques arpents de prairie contre le prêt d'un tracteur ; l'argent reprendra ses droits... et nombreux seront ceux qui contourneront une fiscalité devenue ingérable !

Les grands perdants seront sans doute les chevaux. Passagers clandestins, ils risqueront d'être moins bien nourris et soignés, faute de possibilités de recours pour leurs propriétaires. Et c'est en cela que notre revue, qui est devenue le premier média en matière de protection du cheval, s'indigne le plus.

Nous publions aujourd'hui notre numéro 50. Un chiffre assez significatif. Un nombre considérable d'articles, rassemblés chaque mois dans une bibliothèque géante qui reste en ligne, est accessibles. Si les temps sont difficiles pour chacun, nous restons fidèles à notre mission : œuvrer pour la connaissance, le respect du cheval, la joie. Avec le plus possible de beauté – elle est précieuse par les temps qui courent ! C'est pourquoi nous avons noué un partenariat avec ArAnimA, qui par le biais de l'art animalier, s'est donné pour mission la protection des chevaux âgés (ceux de la Garde républicaine notamment) des espèces menacées et des biotopes fragiles... Des valeurs qui ont toujours été les nôtres.

Votre fidélité nous aide à continuer.



12 février 2014

Equitation : finale de la Coupe du Monde d'attelage

C'est l'Australie qui a remporté la Coupe du Monde d'attelage qui s'est tenue, cette année, à Bordeaux. Six attelages étaient en compétition. Nous avons suivi l'équipage berrichon qui a montré que ce sport est loin d'être facile.



© F3 Centre Attelage berrichon

Les épreuves d'attelage sont particulièrement spectaculaires. Il faut allier à la fois technique et rapidité. Mais la clef du succès c'est la symbiose parfaite entre les chevaux et les cavaliers.

Contrairement au Championnat du Monde qui se déroule en extérieur, la [Coupe du Monde d'attelage](#), elle, se passe à l'intérieur dans une carrière aux dimensions par définition réduites. Les 4 chevaux et leurs 3 cavaliers doivent effectuer un parcours. Ils passent entre des portes assorties de plots surmontés d'une balle qui ne doit pas tomber. Des portes véritables obstacles dans lesquelles les teams doivent s'engager en prenant des tournants très serrés, le tout bien évidemment, le plus rapidement possible.

Avant de devenir une activité de loisir et de sport, l'attelage a longtemps été le seul moyen de transport. Si le train et l'automobile ont supprimé les équipages, l'attelage renaît grâce aux nombreuses associations, aux épreuves diverses, aux rallyes et aux écoles d'attelage.

Cette année, c'est l'australien Boyd Exell qui a remporté la Coupe du Monde pour la 5ème fois. L'attelage a fait preuve d'une parfaite alchimie entre le cheval et l'homme. Quant à l'équipage berrichon, mené par Thibault Coudry, il a montré que ce sport n'est pas de tout repos...

Les concours complets d'attelage sont composés de trois épreuves :

Le dressage : une reprise est effectuée et les concurrents sont notés sur le style, l'impulsion et la qualité des allures, mais aussi sur la présentation de l'attelage. Le meneur est jugé sur sa maîtrise de l'attelage et sa technique équestre. La carrière doit mesurer 40 × 100 m ou 40 × 80 m au minimum.

Le marathon : épreuve chronométrée, elle se déroule sur des sections différentes, chacune permettant de juger le meneur sur un parcours en terrain varié, la vitesse, la maniabilité et les capacités physiques des chevaux. Les obstacles au nombre de 5 à 8 sont chronométrés individuellement. Le marathon est aussi appelé "Derby" en Suisse Romande.

L'épreuve de maniabilité : elle s'effectue sur des circuits jalonnées par 16 à 20 portes balisées par des balles posées sur des cônes, dont un côté est vertical et l'autre en biais. Les pistes peuvent être aménagées dans une carrière d'équitation mais la dureté du sol est indispensable. Les pénalités sont infligées lors de dépassement de temps ou pour chaque balle tombée.

Vidéo visible sur :

<http://centre.france3.fr/2014/02/12/equitation-finale-de-la-coupe-du-monde-d-attelage-414015.html>